

**EXTRAIT:**



**Nombre de membres en exercice :** 39

**PRÉSENTS (30) :** JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, E. FARHAT, F. BRAILLARD, T. BAUDIN, B. ROUSSENQUE, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, H. PREHER, N. CASSAN FAUX, Y. ERGÜL, A. BENDJILLALI, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, G. MESLEM, C. PAILLER, F. MERY, M. METAIS, Y. GANIVELLE, K. WEINLAND, G. MICHAUD, S. LANSARI-CAPRAZ, L BRARD.

**POUVOIRS (8) :** C. FARINEAU, mandant a pour mandataire JP. ABELIN  
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD  
É. AZIHARI, mandant a pour mandataire J. MELQUIOND  
S. COTTEREAU, mandant a pour mandataire L. RABUSSIÉ  
M. MONTASSIER, mandant a pour mandataire P. MIS  
A. LEBORGNE, mandant a pour mandataire AF. BOURAT  
A. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
P. BARAUDON mandant a pour mandataire Y. GANIVELLE

**EXCUSES (1) :** E. AUDEBERT

**Nom du secrétaire de séance :** Yasin ERGÜL

**RAPPORTEUR :** Monsieur Jean-Pierre ABELIN

**OBJET :** **Projet de relocalisation du commissariat à l'îlot de Laâge**  
**Signature d'un protocole d'accord entre le Ministère de l'intérieur,**  
**l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes et la commune de**  
**Châtellerault**

*La convention-projet relative à la reconversion de l'îlot de Laâge a été signée le 28 janvier 2016 entre l'Etablissement public foncier de Poitou-Charentes (EPF-PC), la commune de Châtellerault et la CAPC. Un périmètre de réalisation d'une surface de 3,8 ha sur la parcelle cadastrée section CY n°87 a été retenu, permettant à l'EPF d'acquérir le site, de procéder aux premières démolitions et de conduire une étude de reconversion.*

*La partie Sud-Ouest de l'îlot est destinée à accueillir le chapiteau de l'école de cirque et fait actuellement l'objet d'une sécurisation par l'implantation d'une clôture pour isoler cette emprise du reste du site, depuis l'accès par la rue Louis Braille. Des démolitions de bâtiments en mauvais état ont d'ores et déjà eu lieu afin de libérer l'espace pour l'installation du chapiteau.*

*Sur proposition de la ville, le SGAMI (secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur) Sud-Ouest, travaillant sur le besoin de relogement de la police nationale de Châtellerault, s'est intéressé aux bâtiments d'hébergement de l'ancienne école de gendarmerie, situés à l'Est de l'emprise dévolue à l'école de cirque. Aussi, le Ministère de l'intérieur, la Commune et l'Établissement public foncier sont convenus de signer un protocole d'accord afin de fixer les conditions de la mise à disposition du bâtiment 24, le plus au sud de la parcelle, intégrant les hangars bordant la rue du 14ème Régiment d'Artillerie, de façon à détacher une emprise d'environ 3000 m<sup>2</sup> sans gréver l'aménagement du reste du site. Ce protocole prévoit une autorisation d'occupation précaire au profit du Ministère de l'intérieur pour que les travaux puissent être engagés avant que la propriété soit transférée à l'euro symbolique par la ville. Pour cela, le protocole projette le rachat à l'EPF par la ville de la partie dévolue au commissariat, dès la décision définitive du Ministère de l'intérieur, moyennant un prix calculé au prorata du prix principal du site majoré par les frais de portage.*

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 6 avril 2017**

**n°21**

**page 2/2**

*Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce protocole et sur les transferts de propriété envisagés.*

\* \* \* \* \*

**VU** la convention cadre n°86-14-006 relative à la mise en œuvre du plan pluriannuel d'intervention sur le territoire de la CAPC du 5 novembre 2014,

**VU** la convention projet signée sur le site de l'ancienne école de gendarmerie entre l'EPF-PC, la commune de Châtellerault et la CAPC, en date du 28 janvier 2016,

**VU** le projet de protocole établi entre M. le Préfet représentant le Ministère de l'intérieur, l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes et la ville de Châtellerault,

**CONSIDERANT** que les locaux actuellement occupés par le commissariat doivent impérativement être adaptés afin d'améliorer d'une part les conditions de travail des effectifs de police et d'autre part les conditions d'accueil de la population,

**CONSIDERANT** que les aménagements et adaptations en question ne peuvent être réalisés dans les actuels locaux,

**CONSIDERANT** l'opportunité foncière que représente l'îlot de Laâge, et plus particulièrement le bâtiment n°24 situé au Sud-Est de la parcelle, avec un accès direct sur la rue du 14ème Régiment d'Artillerie et un autre côté rue Louis Braille,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'approuver les termes du protocole d'accord portant sur la cession et les travaux sur une partie du site de l'ancienne école de gendarmerie pour y permettre l'installation d'un commissariat, entre M. le Préfet représentant le Ministère de l'intérieur, la Ville de Châtellerault et l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes,
- d'autoriser l'achat par la commune d'une partie de la parcelle cadastrée section CY n°87 pour une surface d'environ 3000 m<sup>2</sup>, tel que représenté sur le plan annexé au protocole, dès que le Ministère de l'intérieur aura pris une décision définitive sur le projet de relogement de la police nationale sur l'îlot de Laâge,
- d'autoriser la cession de cette emprise au Ministère de l'intérieur moyennant l'euro symbolique,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer ce protocole ainsi que toutes les pièces relatives au dossier,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer les actes qui seront passés en la forme authentique.

**UNANIMITÉ**

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 12 AVRIL 2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER